

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
16	17

C.D.

Date de la
convocation
23 octobre 2020

Objet de la
délibération

**DROIT
DE
PREEMPTION
AU TITRE
DES
ESPACES
NATURELS
SENSIBLES
---000---
RENONCIATION
---000---
BIENS
CADASTRES
SECTION
AO N° 34
(12 285 m²)
AO N° 37
(7 045 m²)
AO N° 244
(1 712 m²)**

Délibération Affichée le - 2 NOV. 2020
Transmise en Préfecture le - 2 NOV. 2020

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020

**DELIBERATION N° 01
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- ↪ M. ETTORI Bruno qui a donné procuration à M. MAZAUDIER Jean-Claude.
- ↪ Mme GONZALVO Vanessa, absente excusée.
- ↪ Mme MATHIEU Karine, absente excusée.

Mme PERROTIN Karine a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire présente une déclaration relative au droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles.

Les biens soumis au droit de préemption sont cadastrés section :

- ↪ AO N° 34, lieu-dit « Les Runts » d'une superficie de 12 285 m².
- ↪ AO N° 37, lieu-dit « Les Runts » d'une superficie de 7 045 m²
- ↪ AO N° 244, lieu-dit « Les Runts » d'une superficie de 1 712 m².

Ces biens se trouvent dans la zone de préemption créée par délibération du 28 mai 1996 dans le but de protéger des espaces naturels sensibles présentant un intérêt faunistique et floristique.

Vu la délibération N° 15 du Conseil Municipal du 25 avril 2013 portant :

- ↪ l'instauration du contrôle des divisions foncières sur la zone naturelle à protéger exposée aux risques d'inondations (Nr) et à la zone agricole exposée aux risques d'inondations du Plan Local d'Urbanisme.

Vu la délibération N° 78 de la Commission Permanente du Conseil Général du Gard en date 05 décembre 2013 approuvant la modification du périmètre de la zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur la commune de SAINT-CHAPTES ;

Vu la délibération N° 14 du Conseil Municipal du 25 avril 2013 portant :

- ↳ **modification du périmètre délimitant le droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles à l'ensemble de la zone agricole exposée aux risques d'inondations du Plan exposée aux risques d'inondations du Plan Local d'Urbanisme (Nr).**

Vu la délibération N° 78 de la Commission Permanente du Conseil Général du Gard en date 05 décembre 2013 approuvant la modification du périmètre de la zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur la commune de SAINT-CHAPTES ;

Considérant que par courrier en date du 30/09/2020 le Conseil Départemental nous a informé de ne pas exercer son droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

- **17 voix pour ne pas exercer son droit.**

RENONCE à exercer son droit de préemption sur les biens cadastrés :

- ↳ **AO N° 34, lieu-dit « Les Runts » d'une superficie de 12 285 m².**
- ↳ **AO N° 37, lieu-dit « Les Runts » d'une superficie de 7 045 m²**
- ↳ **AO N° 244, lieu-dit « Les Runts » d'une superficie de 1 712 m².**

INDIQUE que ces parcelles figurent :

- **au Plan Local d'Urbanisme en zone :**
 - ↳ **zone Nr pour la parcelle AO 34.**
 - ↳ **zone Ar (en partie) et zone Nr (en partie) pour la parcelle cadastrée section AO 37.**
 - ↳ **zone Nr pour la parcelle AO N° 244.**
- **dans une zone de non parcellisation.**
- **au Plan de Prévention des Risques d'Inondation en zone NU (non urbanisée inondable par un aléa indifférencié).**
- **dans une zone ZNIEFF de type I et de type II (en partie) pour la parcelle AO 34.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20201029-DE01-29OCT2020-DE

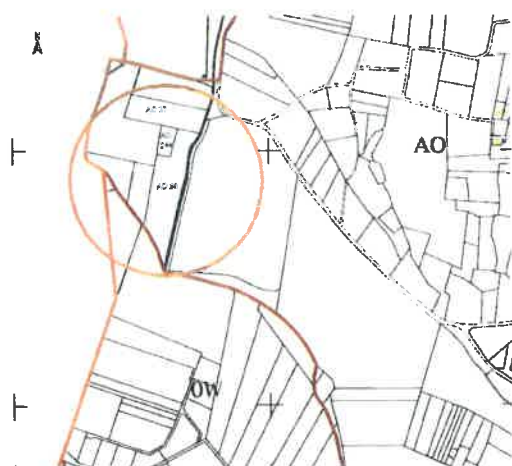
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/11/2020

Affichage : 02/11/2020

Le Maire.

MAZAUDIER Jean-Claude.



A handwritten signature in blue ink, reading 'J. Mazaudier', written over a circular official stamp.